

**N°39 - Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de solliciter
la subvention la plus large
possible auprès du Conseil
Général pour des
aménagements en apport
volontaire pour la collecte
sélective et ordures
ménagères**

Rapporteur M. Bastide

M. BASTIDE : Dans le cadre de la deuxième tranche des travaux du Cours qui doit être réalisée en 2009, la Ville souhaite implanter du mobilier urbain enterré destiné à la collecte des déchets, comme détaillé dans la délibération jointe en annexe (montant global de l'opération : 204 276,80 euros TTC). En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus large possible auprès du Conseil Général, susceptible d'aider financièrement la ville pour ces aménagements.